

Communiqué de presse 30 Mars 2015



Date de diffusion : le 30 Mars 2015 (diffusion immédiate)

Paris, France

Nouvelle opportunité de placement : SCPI Epargne Foncière disponible sur LinXea Vie et LinXea Capitalisation



L'EDITO

L'immobilier toujours à l'honneur au sein de nos contrats d'assurance vie avec l'intégration d'une nouvelle SCPI dans LinXea Vie et LinXea Capitalisation : La SCPI Epargne Foncière.

De plus, je suis heureuse de vous annoncer que LinXea a obtenu les Labels d'excellence des dossiers de l'épargne ainsi que les Trophées d'or du Revenu pour ses contrats (voir détails dans la lettre)

Enfin je vous invite à découvrir notre nouvelle brochure (tous nos produits et services y sont répertoriés).

SCPI EPARGNE FONCIERE SUR LINXEA VIE ET LINXEA CAPITALISATION

Après sa fusion avec une SCPI du Groupe la Française (Multicommerce), Epargne Foncière est ouverte à nouveau à la commercialisation, à compter du 28 janvier 2013.

Epargne Foncière est maintenant devenue l'une des plus importantes SCPI du marché, dépassant le symbolique milliard d'euros de capitalisation. SCPI à capital variable, Epargne Foncière a diversifié son portefeuille grâce à cette opération de fusion, en intégrant des actifs de bonne qualité dans le secteur recherché des commerces

Frais applicables à l'investissement et au désinvestissement sur la SCPI EPARGNE FONCIERE :

- Lors d'un investissement sur l'unité de compte SCPI EPARGNE FONCIERE, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est majorée de 2 %.
- Lors d'un désinvestissement sur l'unité de compte SCPI EPARGNE FONCIERE, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est minorée de 2 %

Conditions d'investissement au sein des contrats LinXea Vie et LinXea Capitalisation

La demande d'investissement sur le support en unités de compte SCPI EPARGNE FONCIERE pourra ne pas être prise en compte ou prise en compte partiellement et ce en fonction du montant de l'enveloppe globale d'investissement disponible sur la SCPI EPARGNE FONCIERE.

L'investissement sur le support en unités de compte SCPI EPARGNE FONCIERE sera réalisé lors d'un versement initial ou d'un versement libre complémentaire. Ce support en unités de compte n'est pas éligible dans le cadre des options

proposées au contrat (rachat partiel programmés, versements libres programmés, etc.).

L'investissement sur le support en unités de compte SCPI EPARGNE FONCIERE sera limité à 50 % du versement initial ou libre complémentaire et à 200 000€ maximum.

Lors d'un investissement et conformément à l'article A131-3 du Code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est majorée de 2 %.

Par dérogation à l'article « dates de valeur » des Conditions Générales du contrat, la valeur des parts des supports en unités de compte retenue est :

- En cas de versement initial ou libre : du dixième (10ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.
- En cas de rachat total, rachat partiel, décès de l'assuré (uniquement pour les contrats d'assurance vie) et terme : du dixième (10ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces.

Les parts de la SCPI EPARGNE FONCIERE portent jouissance dans les conditions précisées dans les Statuts de la SCPI EPARGNE FONCIERE.

En cas de désinvestissement, les parts de la SCPI EPARGNE FONCIERE portent jouissance jusqu'à la distribution précédente, précisée dans les conditions des Statuts de la SCPI EPARGNE FONCIERE.

Les revenus générés par l'unité de compte SCPI EPARGNE FONCIERE sont distribués par l'assureur et affectés au contrat à hauteur de 90 % diminués des frais de gestion du contrat. Ces revenus sont réinvestis dans la SCPI EPARGNE FONCIERE ou, si la SCPI EPARGNE FONCIERE est fermée à la commercialisation et/ou les parts de la SCPI EPARGNE FONCIERE ne seraient plus disponibles, sur l'un des supports d'investissement disponible au sein du contrat et sous les mêmes conditions qu'un versement libre.

Le versement correspondant à la distribution du revenu est trimestriel et intervient à la fin du mois suivant la fin du trimestre civil.

La valeur des supports en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Pour en savoir plus: <http://www.linxea.com/AssuranceVie/LinXeaVie.aspx#scpi>

COMMENT SOUSCRIRE :

Les avenants et règlements nécessaires à toute souscription sont disponibles à la page :

LinXea Vie : <http://www.linxea.com/AssuranceVie/LinXeaVie.aspx#scpi>

LinXea Capitalisation : <http://www.linxea.com/Capitalisation/linxeacapitalisation.aspx#lesscpi>

Nos conseillers se tiennent à votre disposition pour évaluer avec vous votre profil de risque avant tout investissement sur ce placement.

LINXEA RECOMPENSE PAR LES LABELS D'EXCELLENCE 2015 ET LES TROPHEES DU REVENU

- LinXea a été récompensé par **les Labels d'excellence** des dossiers de l'épargne pour ses contrats :
 - LinXea Avenir (assuré par Suravenir)
 - LinXea Vie (assuré par E-CIE Vie)
 - LinXea Spirit (assuré par Spirica)

- LinXea Avenir a reçu les **Trophées d'or** du Revenu dans la catégorie Multisupports Offensifs

Pour consulter toutes nos récompenses :

http://www.linxea.com/LinXea,cestQUOI/Nosrecompenses.aspx?utm_source=Linxea&utm_medium=banniereHP&utm_campaign=recompenses

LINXEA : LE N°1 DES INDEPENDANTS* DE L'ASSURANCE VIE EN LIGNE

Quelques chiffres concernant LinXea : LinXea apparait comme l'un des leaders de l'assurance vie en ligne. Notre encours global dépasse à présent 760 000 000 d'euros pour plus de 19 500 clients. Depuis le début de l'année, nous avons déjà atteint plus de 30 000 000 d'euros de collecte nette.

*LinXea n'a aucun lien capitalistique avec des sociétés de gestion, banques ou assurances – son capital est détenu à 100% par ses fondateurs

LINXEA : LE COUTEAU SUISSE DE VOS PLACEMENTS



http://www.linxea.com/Portals/0/Documents/Pdf/doc%20commerciale/Brochure_LinXea_2015_Web.pdf

www.linxea.com

Contact presse :

Sylvie Solinas

Co-fondatrice

ssolinas@linxea.com

LINXEA[®]
un oeil de lynx pour vos placements

22 avenue de suffren, 75015 PARIS
Tél : 01 45 67 34 22 - contact@linxea.com



LINXEA : Siège social : 22 avenue de suffren, 75015 PARIS - SAS au capital de 100 000 € - Siren : RCS 478 958 762 - LinXea est enregistré auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) et Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF sous le numéro : E001437. Immatriculé au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 031 073 (le registre est tenu par l'ORIAS, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances situé 1 rue Jules Lefebvre 75311 Paris CEDEX 9, le registre est consultable sur www.orias.fr). Dans ce cadre, LinXea a souscrit auprès du CGPA une garantie financière et une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle conformément aux dispositions des articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances. (N° de police : RCIP0054)